

ÉDUCATION CIVIQUE

Classe de cinquième

LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ

En s'appuyant sur les acquis de l'école primaire, la classe de cinquième a pour finalité d'amener l'élève à se confronter à la diversité humaine et à reconnaître l'altérité.

Valeur construite dans le temps, l'égalité républicaine est déterminante pour compenser et corriger les inégalités.

Les lois protègent les biens et les personnes et fixent les cadres de la vie en société.

La sécurité face aux risques majeurs est présentée en liaison avec le programme de géographie.

Les élèves utilisent les notions de diversité, d'égalité, de sécurité et sont amenés à percevoir leur articulation.

A l'issue de la cinquième, chaque élève est capable d'identifier les valeurs essentielles permettant la vie en société.

I - DES ÊTRES HUMAINS, UNE SEULE HUMANITÉ (environ 30% du temps consacré à l'éducation civique)	
<p>CONNAISSANCES</p> <p>Thème 1 - Différents mais égaux, égalité de droit et discriminations.</p> <p>Même s'il existe des différences entre les individus et une grande diversité culturelle entre les groupes humains, nous appartenons à la même humanité.</p> <p>Assimiler les différences de cultures à des différences de nature conduit à la discrimination et au racisme.</p> <p>Thème 2 - Les identités multiples de la personne.</p> <p>L'identité légale permet d'identifier et de reconnaître la personne. L'identité personnelle est riche d'autres aspects : familiaux, culturels, religieux, professionnels... Elle se construit par des choix.</p>	<p>DÉMARCHES</p> <p>L'étude d'un exemple de discrimination et de racisme appuyé sur un texte littéraire ou un fait d'actualité permet de les définir et de montrer leurs conséquences pour ceux qui en sont victimes.</p> <p>On s'appuie sur des exemples de figures littéraires ou sur l'expérience et les représentations des élèves pour montrer que l'identité est à la fois singulière, multiple et partagée.</p>
<p>DOCUMENTS DE REFERENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (art. 1) - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 2, 3) - Loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 dite Loi Pléven (art. 1 à 3) - Extraits de la loi n° 2003-516 du 18 juin 2003 relative à la dévolution du nom de famille - Code Pénal (art. 225-1, 225-2) - Code Civil (art. 60, 61) 	

II - L'ÉGALITÉ, UNE VALEUR EN CONSTRUCTION (environ 40% du temps consacré à l'éducation civique)	
<p>CONNAISSANCES</p> <p>Thème 1 - L'égalité : un principe républicain</p> <p>L'égalité est un principe fondamental de la République. Elle est le résultat de conquêtes historiques progressives et s'inscrit dans la loi.</p> <p>Thème 2 - Responsabilité collective et individuelle dans la réduction des inégalités.</p> <p>Les inégalités et les discriminations sont combattues par des actions qui engagent les citoyens individuellement et collectivement</p> <p>Les politiques visant à lutter contre les inégalités et les discriminations font l'objet de débats entre les citoyens, entre les mouvements politiques et sociaux.</p>	<p>DÉMARCHES</p> <p>L'étude est centrée sur le rôle de la redistribution dans la réduction des inégalités. La fonction de la fiscalité et de la protection sociale est explicitée à partir d'exemples : progressivité de l'impôt sur le revenu, principes de la sécurité sociale. Le principe de contribution est un aspect décisif de la responsabilité individuelle.</p> <p>Le problème de l'égalité entre les femmes et les hommes aujourd'hui est pris en exemple.</p> <p>Les exemples d'un service public et d'une action associative complètent l'étude.</p>

<p>DOCUMENTS DE REFERENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (art. 1) - Préambule de la constitution de 1946 (alinéas 3, 10 et 11) - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 1 et 7) - Loi n° 2000-493 du 06 juin 2000 sur la parité politique - Code civil (Art 311-21 -1 et 311- 23)
--

III. LA SÉCURITÉ ET LES RISQUES MAJEURS
(environ 20% du temps consacré à l'éducation civique)

CONNAISSANCES

La notion de risque majeur est étudiée en liaison avec le programme de géographie.

L'État et les collectivités territoriales organisent la protection contre les risques majeurs et assurent la sécurité sur le territoire national.

La sécurité collective requiert la participation de chacun.

DÉMARCHES

Dans le cadre du collège, l'élève est initié aux règles essentielles de sécurité, en fonction des risques liés à sa localisation. D'autres exemples précis pris dans l'actualité, sur le territoire national et dans le monde complètent l'étude.

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Les plans de prévention des risques

IV - AU CHOIX : UNE ACTION SOLIDAIRE
(environ 10% du temps consacré à l'éducation civique)

Les élèves découvrent ce qu'est une action collective à finalité de solidarité, par une étude de cas ou par la mise en œuvre d'un projet, par exemple dans le cadre du développement durable.

L'investissement personnel passe par une prise de contact avec des acteurs associatifs, des relais extérieurs impliqués dans des actions concrètes.

L'objectif est d'initier les élèves à la prise de responsabilité dans un groupe, pratiquer l'échange d'idées et leur mise en application concrète par des démarches adéquates autour de thèmes adaptés à l'environnement des élèves.